

**DÉLINQUANCE SEXUELLE • Proposition**

Le MR veut une peine de 30 ans

Peine de sûreté de 30 ans; condamnation plus lourde en cas de récidive, traitement chimique, etc. Les dix propositions du MR sur la délinquance sexuelle.

LA DÉLINQUANCE sexuelle, prévenir et punir... Le titre d'une étude présentée mardi, à Bruxelles, par le MR. Qui propose une série de mesures préventives. Mais aussi répressives.

« La prévention constitue un volet fondamental que l'on n'abandonne pas, mais elle ne suffit pas toujours, souligne Hervé Hasquin, député fédéral. Les récidives sont une réalité. Notre but est d'être pratique, d'arriver à un vrai résultat. » Dix mesures...

PEINES DE SÛRETÉ

Le MR propose des « peines de sûreté »; notamment de 30 ans en cas de condamnation à perpétuité pour des faits commis sur des mineurs de moins de 16 ans. Les réformateurs veulent aussi une aggravation automatique des peines en

cas de récidive

REPORT DE LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

Le MR se dit prêt à relever le seuil d'admission à la libération conditionnelle. Il est également pour une redynamisation de la mise à disposition du gouvernement

TRAITEMENT OBLIGATOIRE

Pour le MR, la prise en charge des délinquants sexuels condamnés doit être plus contraignante. Raison invoquée: beaucoup de condamnés préfèrent aller à fond de peine et ne pas suivre un traitement. Dès lors, pourquoi ne pas imposer, afin d'éviter la récidive, l'obligation pour ce type de délinquants de suivre un traitement pharmacologique et psychologique dès leur entrée en prison.

IMPLANT OU BRACELET

Dans la foulée de l'affaire Stacy et Nathalie, le sénateur Brotchi avait proposé la pose d'un implant sur les délin-

quants sexuels graves; une proposition qui avait été critiquée.

« L'implant, c'est une idée mise sur la table, mais s'il y avait des bracelets électroniques inamovibles, je suis preneur », souligne aujourd'hui le sénateur Brotchi.

REGISTRE NATIONAL

En matière, toujours, de localisation des délinquants sexuels libérés - « d'autant plus que la récidive est généralement plus grave que le fait précédent » -, le MR veut créer un registre national des délinquants sexuels condamnés. Registre qui intégrerait des données plus larges que le casier judiciaire.

ACCÈS AU CASIER

Les magistrats devraient bénéficier d'un accès plus direct au casier judiciaire.

BANQUE ADN

Pour le MR, il faut développer la banque ADN - le roi de la preuve. Pour l'heure, d'après les réformateurs, cette banque n'est pas complétée comme il le faut.

MEILLEURE PRÉVENTION

La prévention d'actes de délinquance sexuelle doit être menée dès l'enfance. Le MR plaide ainsi pour le développement chez les enfants de la capacité de « parler affectif et relationnel ». Il y aurait encore trop souvent de carences. Ce qui, pour les réformateurs, pourrait être contré par l'élargissement du service volontaire d'utilité collective.

VICTIMES INFORMÉES

Les victimes doivent être mieux informées de leurs droits. L'information, dit le MR, fait trop souvent défaut; « On en est encore au tout début en matière de droit des victimes. »

MINEURS : C'EST LA COMPÉTENCE DU FÉDÉRAL

Le MR propose une refédéralisation du volet « mineurs délinquants ». La raison? Selon le MR, la répartition actuelle des compétences dans cette matière (Fédéral et Communauté française) n'est pas cohérente. « Celui qui décide des mesures, à savoir le Fédéral, doit être garant de leur exécution. »